

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou adopte le tarif unique

Dossier de la rédaction de H2o
December 2025

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) a voté le tarif unique de l'eau qui s'appliquera dès le 1er janvier 2026 à l'ensemble de son territoire. Cette décision marque l'aboutissement d'un chantier engagé en 2020 : l'harmonisation progressive des tarifs afin que chaque usager bénéficie d'une même qualité de service au même prix, quel que soit son lieu d'habitation. À partir de 2026, la facture d'eau reposera sur les éléments suivants : l'abonnement fixe à 86,68 euros par an et la part variable à 1,686 euro le mètre cube (auxquels viennent s'ajouter les redevances de l'agence de l'eau et la TVA à 5,5 %).

Ce nouveau tarif unique met fin aux 18 tarifs encore en vigueur en 2024, issus de l'histoire des anciens syndicats et de pratiques tarifaires très hétérogènes (parts fixes variables, tranches progressives, tarifs spécifiques aux industriels), comme précisé par le directeur du Syndicat d'Eau de l'Anjou, Christophe Tripet. Cette harmonisation a été conduite entre 2020 et 2026 selon trois principes : 1. Limiter l'impact annuel sur les ménages (évolution <15 euros/an hors inflation pour une consommation type de 120 m³) ; 2. Converger vers une part fixe représentant 30 % d'une facture type de 120 m³ ; 3. Intégrer chaque année l'inflation du secteur eau, les variations tarifaires des obligataires et augmenter progressivement les recettes pour financer les investissements prévus dans le schéma directeur du SEA. Pour les usagers bénéficiant déjà d'un tarif élevé, l'année 2026 marquera une baisse du prix de l'eau ; pour ceux issus de secteurs historiquement sous-tarifés, l'effort de convergence se conclut cette année. Les très gros consommateurs, notamment industriels, auront porté une partie significative de l'ajustement, en raison de la suppression progressive des tranches progressives, comme prévu dès 2020.

Depuis 2018, le SEA déploie une politique volontariste de modernisation de ses infrastructures avec : le renouvellement des réseaux à hauteur de 6,3 millions d'euros par an pour un maintien d'un rendement de 87 % sur un réseau de 5 000 kilomètres ; une nouvelle usine à Saint-Georges-sur-Loire ayant représenté un investissement de 10 millions d'euros ; des projets structurants visant à sécuriser l'approvisionnement et améliorer la qualité de l'eau. Le tarif unique 2026 s'inscrit dans la trajectoire financière nécessaire pour soutenir un programme pluriannuel d'investissements de 105 millions d'euros sur 10 ans, tout en maîtrisant l'endettement du syndicat, conformément à ses engagements initiaux. "Avec le vote de ce tarif unique, nous achevons un chantier essentiel pour garantir l'équité entre tous les usagers domestiques, agricoles et industriels. Ce tarif permettra de continuer à fournir une eau de qualité, de moderniser notre réseau et de préserver durablement la ressource, tout en assurant un prix juste et maîtrisé pour les habitants de notre territoire", a déclaré Thierry Gallard, président du Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou est le premier gestionnaire de réseau d'eau en Maine-et-Loire et troisième des Pays de la Loire. Il couvre les communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir & Sarthe, Loire Layon Aubance et Vallées du Haut-Anjou, totalisant 160 000 habitants répartis sur 63 communes.